

# Une nouvelle formation pour les enseignants dès 2020

**Le projet de décret définissant la nouvelle formation initiale des enseignants a été approuvé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

**RACHEL HUSSON (ST.)**

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mercredi le projet de décret révisant la formation initiale des enseignants. Ce projet de décret, qui s'inscrit dans la lignée du pacte d'excellence, aspire à faire du métier d'enseignant un métier moins décrié. Le projet de décret envisage la refonte des formations comme une «condition sine qua non pour renforcer l'autorité intel-

lectuelle et morale des enseignants.» «Nous ne voulons plus que les études d'enseignant se choisissent par dépit mais bien par vocation», explique au journal Le Soir Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement

supérieur.

## Métier unique

Dès la rentrée académique de septembre 2020, les futurs enseignants feront tous un métier unique, peu importe le niveau auquel ils veulent enseigner. Au terme de leur formation, ils seront tous détenteurs d'un master en enseignement. La nouvelle formation a pour but, au travers, notamment, d'un tronc commun, d'assurer une réelle continuité de l'enseignement obligatoire.

Les candidats-enseignants n'étudieront pas exactement la même chose pour autant. Le nouveau cursus prévoit quatre sections, selon l'âge des futurs élèves. Pour enseigner à un public de 2 à 15 ans, la formation passe de 3 à 4 ans (3 ans de bac et 1 an de master), avec une possible cinquième année de master en spécialisation. Pour enseigner à des élèves de 15 à 18 ans, la formation reste de 5 ans (3 ans de bac et 2 ans

de master). Le master en agrégation de l'enseignement supérieur, après un master classique, est maintenu mais passe de 30 à 60 crédits.

Un enseignant avec une bonne maîtrise du français sera plus efficace, quelle que soit la matière qu'il enseigne. Par conséquent, préalablement à leur formation, les étudiants seront soumis à un test diagnostique de leur maîtrise du français. Si l'étudiant le rate, il peut le représenter jusqu'au terme du premier quadrimestre de sa première année de formation. S'il est toujours en situation d'échec à cette échéance, l'étudiant sera obligé d'alléger son programme et de suivre une remédiation.

## Meilleures connaissances

Une formation plus longue permet d'inculquer plus de connaissances aux futurs enseignants. La détection

des troubles d'apprentissage et des inégalités socioculturelles est une des nouveautés au programme. Le décret vise un approfondissement des connaissances théoriques mais aussi de leur mise en pratique. Pour assurer ce nouvel enseignement, la formation des formateurs va également être revue.

## Co-diplômés

Ce programme veut mutualiser les expertises. À cheval entre les hautes écoles et l'université, les étudiants seront co-diplômés - à la fois de l'enseignement universitaire et de l'enseignement en haute école. Le but est de profiter des points forts de chaque institution d'enseignement.

**Les candidats-enseignants seront soumis à un test de leur connaissance du français.**